

**Compte-rendu de la réunion
du Conseil du 24 avril 2006**

Le Président délégué, Monsieur Jean-Michel HUBERT, a réuni le CSTI à l'Hôtel Matignon.

L'objet de ce compte rendu n'est pas la restitution intégrale des interventions, mais bien la description des discussions que ces débats ont suscités et de leurs conclusions.

Membres participant à la réunion du Conseil :

M. Alain Bravo ; M. Patrick Cocquet ; M. Jean-Pierre Corniou ; M. Michel Dahan ; M. Yves Guillemot ;
M^{me} Simone Halberstadt Harari ; M. Daniel Kaplan ; M. Philippe Lemoine ; M^{me} Colette Lewiner ;
M. Joël Monnier ; M. Jean Mounet ; M. Grégoire Olivier ; M. Denis Ranque ; M. Gérard Roucairol ;
M. Claude Satinet.

Membres excusés :

M. Jean-François Abramatic ; M. Michel Didier ; M. Claude Guéguen ; M. Jean-Charles Hourcade ;
M. Patrick Le Lay ; M. André Lévy-Lang ; M^{me} Isabelle Parize ; M. Gilles Pélisson ;
M. François-Henri Pinault ; M. Jacques Stern.

Participaient également à cette réunion :

M. Hervé Digne, cabinet du Premier ministre ;
M. Olivier Ou Ramdane, cabinet du Premier ministre ;

Ainsi que :

M. Alain Lemarchand, repr. M. Arnaud Lagardère ; M. Bertrand Meheut, repr. M. Jean-Bernard Lévy ;
M. Pascal Viginier, repr. M. Didier Lombard ;
MM. Olivier Baujard et Étienne Fouques, repr. M. Serge Tchuruk.

Accueil par le Président délégué, M. Jean-Michel HUBERT

La mémoire de Gilles KAHN, membre du Conseil décédé le 09 février 2006 est saluée.

Intervention de M. Hervé DIGNE, Conseiller du Premier ministre, chargé des media

Le caractère majeur et structurant des technologies de l'information et de la communication aux yeux du Premier ministre est souligné. À cet égard, celui-ci souhaite que les bons résultats obtenus par la France en matière de haut débit soient un encouragement à conforter encore davantage l'avancée.

La possibilité d'une future réunion du CSTI en présence du Premier ministre, afin que ses avis et recommandations lui soient personnellement présentés, est évoquée.

Il souligne que cette séance est l'occasion de recueillir les avis de ses membres concernant l'initiative d'un mémorandum pour une Europe numérique prise récemment par la France.

Il demande au Conseil de lui faire connaître son opinion sur les orientations proposées dans le document préparatoire qui lui est soumis.

I - Dynamiser la croissance et la compétitivité - point d'étape

Présentation par M. Jean-Michel HUBERT

Les principales conclusions du rapport d'évaluation réalisé par le Conseil général des technologies de l'information, sur le suivi des propositions et avis qui figurent à l'avis du Conseil du 30 mars 2005 : « *plate forme de propositions pour dynamiser la compétitivité, la croissance et l'emploi* » sont présentées, et le débat est ouvert.

Débat :

D'une manière générale, l'évolution des efforts qui ont été conduits par le Gouvernement depuis l'avis du 30 mars 2005 est appréciée de manière positive par les membres du Conseil. La situation des T.I.C. en France (développement du haut débit, télévision sur ADSL qui concernera plus de 2 millions de personnes fin 2006 (c'est-à-dire plus qu'aux États-Unis), triple play, télévision mobile, télévision haute définition, etc.) montre une avance en matière d'infrastructures et d'équipements, et un panorama empli d'opportunités industrielles et de services.

Toutefois si l'appropriation en France est rapide, le contraste va grandissant entre les foyers, l'e-administration et les entreprises, à savoir une large pénétration du haut débit dans les foyers, des progrès rapides de l'e-administration au regard d'une place peu enviable dans les classements mondiaux d'utilisation des T.I.C. par les entreprises françaises en particulier les P.M.E.

Le rapport d'étape met en évidence une absence structurelle en France en ce qui concerne les entreprises en T.I.C de 500 à 2.000 personnes. À cet égard le schéma de développement mis en place par la puissance publique (à savoir l'Agence de l'Innovation Industrielle (A.I.I.) pour les très grandes entreprises, l'ANVAR pour les très petites et l'Agence Nationale de la Recherche (A.N.R.) pour les laboratoires) omet un outil à destination spécifique des ces P.M.E. intermédiaires. Cette lacune empêche de corriger ce déficit structurel du secteur en matière d'entreprises moyennes.

Il existe un problème en matière d'investissements, de manque de dynamisme et de tonicité dans l'adaptation au changement de la chaîne historique de création et de répartition de la valeur, et un défaut d'intérêt des entreprises pour l'appropriation des innovations logicielles.

La principale lacune du secteur se situe dans les logiciels, malgré une présence forte dans le domaine des sociétés de services en ingénierie informatique. Au regard de l'importance que le contenu va prendre, c'est le handicap le plus lourd de conséquences.

Les pôles de compétitivité sont à cet égard une avancée importante et efficace par l'effet de plate-forme qu'ils offrent, notamment en favorisant la mise en commun de *middlewares* développés au sein de P.M.E et l'organisation d'un travail collaboratif de celles-ci.

Si Dassault Système et Business Objects sont des éditeurs profitables et internationaux, il n'en pas moins vrai que le monde des logiciels, excepté S.A.P. pour l'Europe, reste dominé par les États-Unis. Il existe environ, en France, une centaine d'éditeurs de logiciels lesquels possèdent certes de bons produits mais pèsent au total en valeur à peine la moitié de S.A.P. Ces entreprises se heurtent, de plus, en permanence à l'inquiétude des grands clients concernant leur stabilité économique. Le forum mondial de Davos vient de classer la France en 22^{ième} position dans le monde, et douzième en Europe, sur l'usage des T.I.C ...

Il est fait écho des difficultés exprimées par certains sur le terrain pour monter des projets de recherche et développement, et d'une certaine incompréhension des dispositifs proposés, de leur trop grande complexité. Les pôles de compétitivité se devraient d'être des creusets pour l'échange et la mise en oeuvre de programmes de recherche communs, et non être perçus comme une structure supplémentaire d'enregistrement.

De plus, la teneur du rapport est beaucoup trop optimiste concernant les délocalisations ; même si elles touchent actuellement principalement les entreprises anglo-saxonnes, les barrières de langues et de culture ne tiendront pas longtemps.

Pour conclure, Jean-Michel Hubert note qu'aux remarques ci-dessus, qui devront être prises en compte dans une rédaction revue, le rapport d'évaluation reçoit globalement l'aval du Conseil. Il souligne le souci de chacun de mettre en valeur les nombreux points positifs du secteur français des T.I.C., ainsi que la volonté des membres du Conseil de ne pas masquer l'existence de difficultés récurrentes.

II - Programmes-phares

Présentation par M. Alain BRAVO, avec MM. Philippe LEMOINE et Daniel KAPLAN

Des membres du Conseil ont établi des projets issus de la réunion plénière du Conseil du 30 mars 2005, susceptibles de mobiliser les mondes politique et industriel. Ils engagent des développements sur le moyen-long terme, en recouvrant plusieurs aspects sociétaux différenciés.

Les programmes sont présentés par les intervenants, et le débat est ouvert.

Débat :

Les programmes phares présentés constituent une excellente approche systémique en donnant du sens à l'action par des réponses aux problèmes de société parlantes pour tous les interlocuteurs. Le CSTI a ainsi créé un langage fédérateur, qui permet à chacun de se retrouver : tous les acteurs seraient concernés par une telle action publique. Si le Gouvernement pouvait être amené à parler le même langage, ce serait un excellent résultat obtenu grâce à l'action du Conseil.

Les six programmes phares exposés se situent sur des marchés viables, alors que de nombreuses initiatives échouent parce qu'elles se sont situées dès le départ sur des marchés qui ne l'étaient pas ... En particulier, les programmes « *vivre autonome sa vieillesse chez soi* », et « *e-Moi - l'identité numérique du jeune français* » sont particulièrement adaptés et prometteurs pour les producteurs de contenus (notamment « *e-moi* » pour ce qui concerne les technologies de téléchargement). Il est souligné que l'A.N.R. n'a retenu aucun programme d'action sur le vieillissement, alors que la fonction d'utilité et de participation des plus âgés dans la société va se transformer profondément dans les années qui viennent.

Les moyens de micro paiement, qui aujourd'hui ne sont pas à la hauteur des enjeux et des besoins, sont un point crucial dans le chemin critique du développement des contenus et usages.

Il importe de souligner la légitimité et la responsabilité de l'État dans la recherche, la formation, la défense, les services publics et le rôle de celui-ci en tant que prescripteur. Parmi ces rôles, se trouve la sécurité des citoyens au sens large. Si le monde de la Défense est structuré, celui de la sécurité publique reste morcelé et désorganisé. Dans ce domaine, le rôle de l'État prescripteur est d'y apporter une cohérence qui fait aujourd'hui défaut.

En Corée du Sud, au Japon, en Chine ainsi qu'aux États-Unis, il existe une impulsion publique extrêmement forte, qui passe par la normalisation, la recherche et développement, la commande publique, les plans d'investissements, etc. La Corée du Sud planifie le développement grâce à des programmes transverses, transcrits au niveau des investissements (exemple : certaines formations ne sont disponibles que par le réseau, à l'exclusion de tout autre moyen).

Les programmes présentés couvrent un spectre très large. Ce qu'il importe désormais, est de savoir de quelle manière actionner effectivement leur réalisation auprès des acteurs et du Gouvernement. Il pourrait s'agir par exemple de pôles systémiques pour développer un leadership en logiciels (à l'instar des États-Unis), ou encore de développer des commandes publiques en sécurité (toujours aux États-Unis, c'est l'investisseur majeur du secteur).

Le Conseil devrait toutefois proposer d'intégrer une mesure d'évaluation de ces programmes, avec un objectif de développement à partir de marchés solvables et de rentabilité dans le temps.

En conclusion, Jean-Michel HUBERT se félicite de l'adhésion des membres aux thèmes proposés, transversaux à bien des niveaux. Il note également une approbation de la démarche du CSTI et de sa légitimité en la matière. Cette validation opérée par l'assemblée lui apparaît comme une réelle avancée concernant les choix et les modalités d'action du Conseil et plus encore un retour sur les priorités essentielles.

Compte tenu du très vif intérêt du Conseil pour ces propositions de programmes d'action, il est proposé de les reprendre et compléter afin qu'elles forment très rapidement l'ossature d'une proposition d'avis.

III - Internet du futur

Présentation par M. Patrick COCQUET

L'analyse sur l'Internet du futur est présentée, et le débat est ouvert.

Débat :

L'Internet a transformé les modes et habitudes de communication. C'est désormais toute l'architecture de l'entreprise qui s'organise en fonction et autour de ces standards. Les entreprises gagnantes seront celles qui se seront le mieux, et le plus vite, organisées de cette manière. De plus, cette source d'innovation et d'avantage concurrentiel est disponible et accessible aux petites entreprises.

L'Internet renvoie à la consommation, et à la prise en compte des compétences des jeunes dans les entreprises en France. Dans une entreprise organisée en fonction et autour des réseaux, ce sont en général les plus jeunes qui sont les plus compétents, et la question de la reconnaissance de cette valeur se pose.

L'Internet permet de créer de nouvelles entreprises et sources de valeur. À cet égard, l'explosion des services reste toujours à venir, et cela transforme la chaîne de valeur. Il faut néanmoins comprendre que les TIC participent à la destruction de valeur et la création de nouvelle par l'intermédiation de nouveaux services fournis par ces technologies de l'information.

Ce qui se déroule dans le domaine du nommage est fondamental et l'un des principaux enjeux de souveraineté. Les opportunités sont grandes, mais il faut sur ce point une action gouvernementale afin d'éviter la mise sur la touche des entreprises, et une captation de valeur au profit de l'extérieur.

L'aspect concernant la sécurité et la souveraineté d'Internet est primordial. En effet, un Internet totalement sécurisé est, sur le principe, incompatible avec le fait que ce soit aussi une plate forme d'innovation. Il faut éviter que des questions de sécurité ne soient ou deviennent bloquantes pour la recherche et développement.

Synthèse par Jean-Michel HUBERT :

Dans ce domaine de l'Internet du futur partant de l'état des lieux proposé par la note soumise au CSTI et des questions soulevées par le débat, la réflexion en concertation avec l'ensemble des acteurs doit encore être approfondie pour pouvoir faire l'objet de recommandations à venir.

IV - Projet de mémorandum français pour une Europe numérique

Présentation par M. Jean-Michel HUBERT

Une trame du projet de mémorandum, distribuée en séance sous forme de note blanche, est présentée, et le débat est ouvert.

Débat :

Le document soumis recueille en première analyse des avis critiques et contrastés :

Il est fait remarquer par certains que, eu égard aux plans e-Europe successifs, ce texte n'apporte pas d'élément essentiel ou vraiment novateur. Il est suggéré de se concentrer sur des propositions d'actions concrètes et précises, et des résultats mesurables. Le texte laisse de côté des problématiques actuelles, qui notamment ne portent plus sur les infrastructures.

Toutefois, il est fait remarquer que si la conception des contenus est fondamentale et que nous ne sommes pas bien positionnés sur ce secteur, pour autant les infrastructures ne sont pas à négliger : les routeurs, par exemple, sont essentiellement développés sur la côte Ouest des États-Unis.

La perspective retenue semble viser à mettre fin, sur le principe, à la sectorisation des T.I.C. par rapport à l'innovation en général. Certains considèrent au contraire que la sensibilisation sur les enjeux du secteur des T.I.C. reste encore à développer. Il faut anticiper la situation des réseaux de demain et viser les opportunités de création de valeur. L'innovation doit être reliée à l'imprégnation des T.I.C. dans l'ensemble de l'économie

Les collectivités locales sont également absentes, et c'est une grave lacune, notamment compte tenu de leur poids, important et croissant, dans les initiatives concrètes.

Des propositions :

D'abord et avant tout, il est indispensable de faire des propositions permettant d'actionner effectivement le niveau européen. Les leviers d'actions européens sont aujourd'hui la régulation et la R&D. Un effort et une focalisation accrue sur des projets de type programmes phares, au niveau communautaire, pourraient être proposés.

Les contenus numériques sont l'objet de toutes les attentes. Leur maîtrise devient nécessaire pour ne pas se faire distancer. Aujourd'hui, les nouveaux films contiennent 15% d'images virtuelles et 30% à terme. Le jeu occupe déjà environ 20% du temps des internautes.

Le point critique est donc la maîtrise de ces technologies et des contenus associés pour le contrôle de la chaîne du savoir, afin de garder une certaine souveraineté. Cela impose des architectures parallèles, etc., des questions structurelles qui semblent absentes du document.

Prendre en compte la stratégie de la société Google, absente du document préparatoire, qui aspire à devenir « *l'ordinateur du monde* ». 500 euros par PC, multiplié par 100.000 serveurs et (seulement) 10 pays représente 500 millions d'euros. Et avec cet investissement, somme toute raisonnable et à la taille de Google, il est possible potentiellement de gérer totalement l'Internet. Cela devrait inquiéter. Google est un véritable bouleversement. Quelles propositions faire pour l'Europe alors que Google s'est déjà emparé des problèmes de sauvegarde, de micro paiement ? Est-ce que ces réflexions sont en cours et au bon niveau ?

Il faudrait porter des propositions au niveau européen sur ce thème, en prenant le sujet au-delà de l'approche Quaero. La force de son business est que Google ne vend rien. Il est urgent de comprendre que l'Europe ne peut pas dépendre totalement d'une infrastructure informatique propriétaire.

Il convient de souligner que les T.I.C. évoluent avec de la valeur ajoutée dans les objets de la vie courante. Les grands acteurs sectoriels européens (aéronautique, automobile, etc.) sont dépendants de produits dans lesquels la valeur ajoutée due à l'information s'accroît considérablement. (de l'ordre de 40% dans une automobile, et de quasiment 100% de la recherche et développement dont la dite automobile est issue, par exemple).

En conclusion, Jean-Michel HUBERT se réjouit de ces échanges.

Il rappelle que la note qui a été remise n'est qu'une trame. L'objectif est de faire percevoir au niveau européen l'urgence d'initiatives concrètes en prenant appui sur les leviers de la normalisation et de la recherche et développement.

Il propose aux membres du Conseil de lui transmettre leurs remarques concernant ce Mémoire avant le 15 mai.

V - Conclusions : projet d'avis du Conseil stratégique

Jean-Michel HUBERT remercie les participants de la richesse des débats.

Les thèmes du projet d'avis du 13 avril 2006, relatif à :

- 1 - la dynamisation de la compétitivité et de la croissance ;
- 2 - des programmes phares ;
- 3 - l'Internet du futur ;

devraient, en ce qui concerne les deux premiers, être rapidement finalisés aux fins d'une présentation au Premier ministre de résultats à intervenir avant l'été.

La rédaction même du projet d'avis sera reprise pour tenir compte des remarques exprimées au cours de la réunion.